



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 24/06/2024

Echéance le : 31/07/2024

EQUIPE NUIT

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation		Kilométrage	N° Commande
4599437	0165285	CDE DK 164 JD		Zone Expedition : 03					5318716
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5318716 DU 24/06/2024 **									
BEL YANNICK									
I:PLAQUETTES FREIN AR AM			FMO573259J E05K04	1,00	4	112,90	50,00	56,45	56,45
PAPR					4		10,00		-5,65
----- SOUS-TOTAL PIECES -----			50,80						
CHER CLIENT									
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.									
VOUS Y RETROUVerez VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS									
CATALOGUES AINSI QU'UN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.									
SIL NEST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT									
Total hors taxe				Montants T.V.A.				Total T.T.C	
PI : 50,80				acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration					
MO : 0,00 50,80				(4) 20,000				60,96	
DIV : 0,00				50,80					
				10,16					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document 4599437 N° Client 0165285 N° Commande 5318716

Echéance le : 31/07/2024

24/06/2024 60,96



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.